

**FICHE D'INSCRIPTION
AUX ATELIERS D'ECRITURE DE SCENARIO**

**CONDITIONS DE PARTICIPATION
AUX ATELIERS D'ECRITURE DU SCENARIO**

1. La signature du bulletin d'inscription vaut contrat de formation pour les participants à titre individuel.
2. Le bulletin d'inscription ci-joint doit être retourné, accompagné du ou des chèques correspondants au montant total de la formation.
3. La totalité de la somme doit être réglée au début du stage au plus tard.
4. En cas d'empêchement durant la période de formation, le candidat ne peut en aucun cas accéder à un remboursement total ou partiel de la dite formation.
5. L'atelier a lieu à l'Espace Daniel-Sorano au 16 rue Charles Pathé 94300 Vincennes pour la période du 10 septembre 2011 au 13 juillet 2012, les samedis de 10h à 13h.
6. Chaque animateur suit les techniques du scénario sous la tutelle du Directeur et concepteur des ateliers.
7. L'Association Artsens et chaque animateur s'engagent à ne pas divulguer l'identité des candidats ainsi que le contenu des programmes développés.
8. Chaque participant et le formateur s'engagent à respecter la confidentialité et l'originalité des œuvres développées durant la période des ateliers et ceci jusqu'à leur terme.
9. Les Ateliers de scénario proposent trois heures d'atelier les samedis hors vacances scolaires de septembre à la mi-juillet de l'année suivante. Tous les ateliers annulés pour cas de force majeure seront remplacés avant la fin du cursus.
Toute absence des inscrits aux ateliers ne pourra faire l'objet de réclamations ou de remboursement.
Les Ateliers de scénario comprennent le suivi d'un seul projet par participant pour l'ensemble de la période.